



Attribution de subventions

Rapport n° CP/2013/304

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général l'attribution de subventions à diverses associations à vocation touristique au titre de leurs programmes d'actions 2013.

1. L'OFFICE DE TOURISME DE STRASBOURG ET DE SA REGION (OTSR)

Présidée par M. Jean-Jacques Gsell, l'Office de Tourisme de STRASBOURG et sa région (OTSR) a pour mission générale d'assurer l'accueil des touristes et visiteurs ainsi que la promotion touristique de Strasbourg, sa région et plus largement l'Alsace. Affiliée à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme (FNOT), ainsi qu'au Réseau des Offices de Tourisme d'Alsace (RESOT-Alsace), l'OTSR assure principalement les missions suivantes :

- la conception, réalisation et diffusion de toute documentation susceptible de contribuer à mieux faire connaître les atouts touristiques de Strasbourg et sa région,
- la mise en œuvre de toute prospection et communication en France et à l'étranger tendant à favoriser le tourisme individuel et collectif à Strasbourg et sa région,
- le montage et la commercialisation de produits touristiques afin de fidéliser les visiteurs et séduire de nouvelles clientèles.

La participation du Département au fonctionnement de l'association concerne sa contribution à l'information et à la diffusion aux visiteurs des documentations touristiques éditées par l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin pour la promotion de la destination Alsace et des territoires bas-rhinois. Des collaborations opérationnelles avec l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin sont également prévues.

Bilan 2012 et Perspectives 2013

Depuis le mois de janvier 2012, un nouveau point d'accueil destiné aux cars de tourisme a été installé au parc de l'Etoile : il comprend un espace d'accueil de l'OTSR, un grand auvent offrant un abri aux personnes qui attendent le car et des toilettes publiques ; ce nouveau point d'accueil permet d'offrir une réelle qualité d'accueil aux quelques 800 000 personnes qui arrivent en car par cette place chaque année.

Malgré la crise, 2012 a été une bonne année pour la fréquentation touristique à Strasbourg. 2013 s'annonce plus délicat en raison des incertitudes économiques et sociales croissantes qui pèsent sur les visiteurs français et européens. Toutefois, la position centrale de l'agglomération strasbourgeoise apporte indéniablement des flux touristiques.

Les temps forts 2013

Fort de ces constats qui rejoignent ses orientations stratégiques, l'OTSR a programmé de nombreuses actions pour 2013 en matière de promotion touristique et en faveur de l'accueil :

- un travail particulier a été engagé à l'occasion des nouvelles lignes aériennes créées par l'Aéroport International de Strasbourg-Entzheim ; il sera poursuivi notamment avec VOLOTEA ;
- le travail sur les bassins de clientèle française et les marchés de proximité aisément accessibles sera renforcé ;
- des actions sur les marchés émergents tels que la Russie, la Chine et l'Inde seront poursuivis d'autant plus qu'ils progressent d'année en année ; un programme d'une trentaine d'opérations est prévue à cet égard en 2013 (démarchages, workshops, éductours, campagnes média par marchés, accueil de presse, ces opérations seront menés en étroite collaboration avec les instances touristiques locales et régionales (ADT, CRT) ;

Budget 2013 et contribution départementale

Le budget 2013 de l'OTSR s'établit à 3 773 000 € contre 3 375 000 € l'an passé, soit une augmentation de 11,79% par rapport à 2012. Il est alimenté principalement par les recettes propres (1 344 000 € contre 1 274 000 € en 2012), les cotisations des membres (122 000 €) et les subventions publiques (2 186 000, contre 1 976 000 € en 2012, dont 1 406 000 € pour la CUS et 509 000 € pour la Ville, soit + 1,8%).

Un crédit de 43 200 € est inscrit au budget primitif 2013. En effet, comme pour les autres associations soutenues par le Département, la dotation départementale 2013 à l'OTSR est en diminution de 4%.

2. LE RELAIS DEPARTEMENTAL DU TOURISME RURAL DU BAS-RHIN (RDTR)

Présidée par M. Paul Schiellin, le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR) a pour mission générale d'assurer le développement et la promotion des hébergements chez l'habitant (gîtes ruraux et chambres d'hôtes) dans le cadre des chartes qualité du réseau national « Gîtes de France et Tourisme Vert ». Le mouvement est ainsi devenu un pionnier du développement durable pour le tourisme rural

Depuis sa création en 1974, le RDTR a su assurer le développement de son réseau, fort aujourd'hui de plus de 600 adhérents. Il contribue à son niveau à l'économie touristique régionale. Il propose ainsi un accompagnement permanent et des services performants aux nouveaux porteurs de projets et à ses adhérents.

Eléments de bilan 2012

En 2012, les gîtes ruraux et chambres d'hôtes ont généré dans le Bas-Rhin plus de 300 000 nuitées représentant environ 9 M€ de dépenses indirectes. 16 journées de formation pour les adhérents ont été organisées et un site internet mobile a été mis en place (www.gites-de-france-alsace.mobi). L'état actuel du parc (base catalogue) est de 660 gîtes ruraux, 111 structures proposant 320 chambres d'hôtes, 3 gîtes d'enfants, 13 gîtes d'étape et de séjour, 6 campings. Le nombre des adhérents est de 612.

Projets 2013 :

Les actions prévues en 2013 se situent dans le prolongement des actions menées en 2012, principalement :

- la réalisation d'un catalogue des services pour les adhérents ;
- le développement des moyens de communication (smartphone, réseaux sociaux, blog...) ;
- l'évolution des supports de communication (partenariat ADT67, Relais 68) ;

- le programme d'animation dans les territoires ;
- Acquisition d'une voiture de service pour réduire les frais kilométriques ;
- 40^{ème} anniversaire du Relais : des actions sont programmées en partenariat avec l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (conseils aux porteurs de projets, circuits de découverte du patrimoine pour les vacanciers) ;
- développement de l' « oenotourisme » et de l' « écotourisme ».

Effectif Temps Plein : 2,5

Budget 2013 et contribution départementale

Le budget 2013 du RDTR s'établit à 321 295 € en diminution constaté depuis 2011 du fait de la mutualisation de moyens avec l'ADT 67 et de l'effort de gestion par rapport à la masse salariale en diminution suite au non remplacement de la directrice. Il est à relever également une diminution des frais de missions. Par ailleurs les produits sont stables dans la mesure où les cotisations représentent les rentrées principales à hauteur de 194 300 € ainsi que la subvention du Conseil Général à hauteur de 86 400 € contre 90 000 € l'an dernier (intégration dans le budget prévisionnel de l'association de la baisse de 4% de la dotation départementale au RDT). La contribution départementale reste structurante dans le budget de l'association.

3. LE RESEAU DES OFFICES DE TOURISME D'ALSACE (RESOT)

L'Association RESOT Alsace, dont le siège est à SELESTAT, est issue de la fusion intervenue en octobre 2006 de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI) et des deux Unions Départementales (UDOTSI) du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Cette association fédère 61 structures, dont 49 offices de tourisme (OT) et 12 syndicats d'initiative (SI) alsaciens, qui représentent près de 220 salariés.

L'Association RESOT, dont l'effectif est de 6 agents (5,2 ETP), a arrêté son budget prévisionnel 2013 sur la base de ses missions statutaires et services qui se déclinent comme suit dans le prolongement des actions menées en 2012 :

*** l'animation du réseau des OTSI :** mise en œuvre de la stratégie « l'office de tourisme du futur » ; organisation des « rencontres du RESOT », du « Challenge de l'initiative » récompensant et valorisant chaque année les meilleures initiatives ; classement des OT ; conseil et assistance aux OT ; veille eTourisme ; mutualisation entre OT (plate-forme de commercialisation Alsace, LEI, etc) ; réunions territoriales et ateliers de développement touristique avec l'ADT 67 ;

*** le système d'information touristique :** le LEI, centre du système d'information touristique alsacien, rassemble, consolide et valorise toute l'information touristique recensée sur le terrain par les OT, l'AJA, les grands sites, etc. (40 000 fiches) ; saisie des informations par les prestataires sous le contrôle de l'office du tourisme ;

*** la démarche Qualité :** sensibilisation des OT à la démarche Qualité (assistance collective ou individualisée) ; échanges d'expériences interrégionaux ; poursuite de la démarche Qualité interne du RésOT-Alsace ;

*** la formation professionnelle des OT :** elle est garante de la professionnalisation des services rendus à la clientèle touristique et de l'amélioration de la qualité de l'accueil (sensibilisation aux besoins de formation ; échanges interrégionaux ; partenariat avec l'ADT 67 ;

*** Les opérations thématiques :**

Prise en compte de la dimension « accueil » des actions visant une fréquentation touristique ; coordination de l'opération « Noël » ; partenariat avec « Alsace Geocaching » ; oenotourisme.

Etabli sur la base des missions précitées, le budget prévisionnel 2013, quasi stable par rapport à 2012, s'élève à 528 800 € contre 522 600 € l'an passé. Cofinancé par la Région et les deux Départements, le RESOT sollicite pour 2013 une participation départementale de 35.000 €, identique à celle de 2011 et 2012.

La Région est sollicitée à hauteur de 311.100 € et le Département du Haut-Rhin pour 32.000 € comme les années précédentes. Il est précisé que le RESOT est concerné par la démarche visant à la fusion des agences touristiques alsaciennes.

Un crédit de 33 600 € est inscrit au budget primitif de 2013. En effet, comme pour les autres associations soutenues par le Département, la dotation départementale 2013 au RESOT est en diminution de 4%.

4. L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU CLUB VOSGIEN DU BAS-RHIN

Créé en 1870, le Club Vosgien a eu pour vocation première d'ouvrir le Massif Vosgien au tourisme pédestre en aménageant un réseau de sentiers et en apportant d'autres infrastructures, telles les tours d'observation. L'objectif fondateur reste l'aménagement et l'entretien des sentiers ainsi que le jalonnement des circuits pédestres.

D'autres activités se sont jointes à cette principale activité : une des plus importantes est l'organisation et l'encadrement des sorties (plus d'une centaine de randonnées figurent au programme annuel). Celles-ci vont de la simple promenade à la randonnée sportive. Pour assurer la fonction première de l'association, plusieurs sorties « *Travaux* » figurent au programme : la création et l'entretien des sentiers, le balisage, la pose de panneaux indicateurs, la pose de poteaux directionnels, la création et l'entretien des abris pour randonneurs, des tables d'orientation ...

De plus, dans le cadre de la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), une convention de partenariat relative à l'échange et l'utilisation de données concernant les sentiers pédestres du Club Vosgien a été signée en août 2010. La propriété intellectuelle dont bénéficie le Club Vosgien sur ses sentiers y est expressément reconnue. La convention traite des droits concédés au Département en termes de numérisation, d'usage et de reproduction des tracés et des signes des sentiers pédestres. Les données numérisées permettront au Département de poursuivre la mise à jour du PDIPR. Dans le cadre de ce travail, le Club Vosgien s'engage à vérifier les informations sur le terrain et de les transmettre au Département afin que ce dernier puisse actualiser et compléter les informations numérisées.

Par ailleurs, le Club Vosgien porte assistance aux collectivités, notamment aux communes sollicitées par le Département dans le cadre de la refonte du PDIPR. Les relevés concernent les sentiers de grande randonnée (GR 5 Donon-Ballon d'Alsace, GR 53 Wissembourg-La Petite-Pierre, GR 534 Nancy-Strasbourg) représentant près de 700 kms d'itinéraires jalonnés, 72 communes traversées, 63 propriétaires privés et 17 personnes morales dont l'ONF.

Le Département soutient traditionnellement l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin, qui regroupe 44 sections locales, pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées pédestres du Bas-Rhin ainsi que pour son accompagnement dans le cadre de la refonte du PDIPR.

Un crédit de 28 800 € est inscrit au budget primitif 2013 contre 30 000 € les années passées. En effet, comme pour les autres associations soutenues par le Département, la dotation départementale 2013 au Club Vosgien est en diminution de 4%.

Lors de sa réunion en date du 18 mars 2013, la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme s'est prononcée favorablement sur l'ensemble de ces subventions. En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur les enveloppes dont la situation est donnée ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15091	65-6574-94	43 200,00 €	43 200,00 €	43 200,00 €
15090	65-6574-94	86 400,00 €	86 400,00 €	86 400,00 €
15094	65-6574-94	33 600,00 €	33 600,00 €	33 600,00 €
15092	65-6574-738	28 800,00 €	28 800,00 €	28 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer les subventions suivantes à différentes associations à vocation touristique au titre de leurs programmes d'actions 2013, à savoir :

- 43 200 € à l'Office du Tourisme de Strasbourg et de sa région (OTSR);
- 86 400 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR);
- 33 600 € au Réseau des Offices du Tourisme d'Alsace (RESOT);
- 28 800 € à l'Association Départementale du Club Vosgien.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer le moment venu les conventions financières correspondantes (conventions établies conformément au modèle annexé au règlement financier).

Ces subventions seront versées selon les modalités suivantes : 50 % une fois cette délibération rendue exécutoire et dès réception de la convention signée, le solde en fin d'exercice sur présentation d'un état des réalisations.

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président
Le Premier Vice-Président,



André KLEIN-MOSSER